



DONNÉES DE SÉCURITÉ



CERAM-SAFE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Ceram-Safe
Référence commerciale : RE02200

1.2. Utilisation de la substance/préparation

CERAM-SAFE est un agent de liaison pour céramique et composite.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :
Liq. Inflam. 2, H225 Liquide et vapeurs très inflammables

2.2. Éléments d'étiquetage



Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Silanes méthacryliques dans l'éthanol

Composant contribuant au danger :

Nom :	Ethanol
CAS n°	64-17-5
CE n°	
Classification (Règlement CLP):	GHS02, H225

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux :

rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Air frais.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les vapeurs provoquent des mélanges explosifs avec l'air.

Moyen d'extinction approprié :

CO₂, poudre, eau pulvérisée, mousse

Équipement de protection :

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Ne pas inhaler les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer un apport d'air frais dans les locaux fermés

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Les méthodes de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions. Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré. Maintenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de prévention contre les charges électrostatiques.

7.2. Stockage

Conserver le produit dans son flacon d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



CERAM-SAFE

Température de stockage < 25°C

Prendre connaissance des règles techniques pour les liquides inflammables (TrbF 110). Classification de stockage : 3A (liquides inflammables)

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cas n° 64-17-5

Nom : Ethanol,

VLEP : TRGS 900 500 ml/m³ (ppm) ou 960 ml/m³

Classification C (grossesse)

8.2. Contrôle de l'exposition

• Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser des vêtements non-inflammables.

- a) Protection respiratoire : Protection nécessaire en cas de vapeurs / aérosols (Filtre A)
- b) Protection des mains : utiliser des gants
- c) Protection des yeux : lunettes de protection recommandées
- d) Protection de la peau : Mesure d'hygiène normale

• Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Caractéristique (alcool)

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	neutre	
Point/intervalle de fusion :	- 114°C	
Point/intervalle d'ébullition :	78°C	
Point d'éclair :	12°C	
Propriétés explosives :	Basse : 3,5% Haute : 15%	(Méthode Kühn-Birett)
Pression de vapeur :	n.d.	
Densité relative :	0.8 g/cm ³	
Solubilité / Miscibilité dans :	Solvants organiques : ethanol Eau : Soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	NA	
Viscosité :	NA	
Densité de vapeur :	NA	
Taux d'évaporation :	NA	

Teneur en solvants:

Organique : Ethanol

Contenu de solides:

Aucun

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) : -114°C

Température de décomposition (en C°) : NA

Température d'auto-inflammation (en C°) : 425°C

Conductivité : NA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

10.2. Matières à éviter

Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, oxydes d'alcalin, initiateurs de radicaux libres.

matériaux inapproprié pour l'utilisation du produit : matières plastiques, caoutchouc.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à exposition chronique possibles.

Toxicité aiguë:

LD50 (oral) rat 6200 mg/kg

Irritations primaires:

Peau:	effet dégraissant
Yeux:	irritant
Inhalation :	NA
Ingestion:	NA
Sensibilisation :	Aucune

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique.

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles. Lorsqu'ils sont utilisés et manipulés conformément aux spécifications, le produit n'a pas d'effets nocifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Indice de pollution de l'eau :



DONNÉES DE SÉCURITÉ



CERAM-SAFE

WKG = 1 (Substance légèrement polluante)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier ADR / RID :	UN 1170 ETHANOL, 3, II
Transport maritime IMDG / OMI :	IUN 1170 ETHANOL, 3, II EmS F-E S-D
Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR	UN 1170 ETHANOL, 3, II

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux. Les différences en vigueur dans les autres pays ne sont pas pris en compte.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Dispositif médical de classe IIa selon la directive CE 93/42/CEE.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



COMPO-MASK

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Compo-Mask
Référence commerciale : RE02201

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Compo-Mask est un opaqueur photopolymérisable.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
Peau Irrit. 2, H315 Provoque une irritation de la peau
Irritation des yeux. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation de la peau 1. H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

2.2. Éléments d'étiquetage



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation de la peau
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection du visage
YEUX P305 + P351 + P338: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. supprimer
lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer.
P302 + P352 EN CAS DE LA PEAU: laver abondamment avec de l'eau et du savon

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable
vPvB: non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Mélange de résine à base de Bis-GMA, catalyseur, stabilisant, pigments

Composant contribuant au danger : n.a.

Methacrylates GHS07, H315, H319, H317, H335

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales: pas de mesure spéciale

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux :

rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Air frais.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

CO2, poudre, eau pulvérisée

Équipement de protection :

Pas de mesures spéciales nécessaires

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Non requis

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Les méthodes de nettoyage :

Ramasser mécaniquement

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.
Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré.
Maintenir à l'écart des sources d'ignition.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



COMPO-MASK

7.2. Stockage

Conserver le produit dans son emballage d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.

Température de stockage < 25°C

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Non requise

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cas n°

Nom :

VLEP :

Classification

8.2. Contrôle de l'exposition

• Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures de protection et d'hygiène:

Les mesures habituelles de précaution à respecter lors de la manipulation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des aliments et boissons.

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| a) Protection respiratoire : | Non requise |
| b) Protection des mains : | Porter des gants |
| c) Protection des yeux : | Lunettes de protection |
| d) Protection de la peau : | Non requise |

• Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect :	Pâte
Couleur :	Blanche
Odeur :	Inodore

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	neutre
Point/intervalle de fusion :	n.a.
Point/intervalle d'ébullition :	n.a.
Point d'éclair :	n.a.
Propriétés explosives :	non
Pression de vapeur :	n.d.
Densité relative :	1.79 (20°C) g/cm3
Solubilité / Miscibilité dans :	partiellement soluble dans le toluène, l'huile de silicone
	Eau : Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau :	NA
Viscosité :	pâte
Densité de vapeur :	NA
Taux d'évaporation :	NA
Teneur en solvants :	non
Contenu de solides :	Aucun

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) :	
Température de décomposition (en C°) :	NA
Température d'auto-inflammation (en C°) :	
Conductivité :	NA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

10.2. Matières à éviter

Les poudres métalliques, initiateurs de polymérisation, acides, bases, agents oxydants.

matériaux inappropriés pour l'utilisation du produit : matières plastiques, caoutchouc.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à exposition chronique possibles.

Toxicité aiguë:

Irritations primaires:

Peau:	irritant
Yeux:	irritant
Inhalation :	non observé
Ingestion:	non observé
Sensibilisation :	par contact cutané

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique.

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles.
Lorsqu'ils sont utilisés et manipulés conformément aux spécifications, le produit n'a pas d'effets nocifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Eviter le transfert dans l'environnement.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



COMPO-MASK

Indice de pollution de l'eau :

WGK = 1 (légèrement substance polluante).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier ADR / RID : pas soumis à la réglementation de transport

Transport maritime IMDG / OMI : pas soumis à la réglementation de transport

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR : pas soumis à la réglementation de transport

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux. Les différences en vigueur dans les autres pays ne sont pas pris en compte.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Dispositif médical de classe IIa selon la directive CE 93/42/CEE.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement

encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.